

Vous le voyez, messieurs, il n'est plus besoin de s'en rapporter à la déposition d'un tiers, ce tiers fût-il le général Bourbaki, pour connaître quelles avaient été les intentions du commandant en chef.

C'est lui-même qui se charge de nous les apprendre, confirmant ainsi pleinement ce qui avait déjà été établi :

Le 24 septembre, il s'était déclaré prêt à signer pour l'armée une capitulation avec les honneurs de la guerre. Le 29, craignant que Régnier ait mal rendu les propositions qu'il devait transmettre, le maréchal prenait soin de les renouveler par écrit dans sa réponse au télégramme de M. de Bismark.

En présence de sa lettre, il n'est guère besoin de s'arrêter aux excuses alléguées.

Cette lettre, dit-il, n'aurait été qu'un subterfuge destiné à tromper l'ennemi.

Singulier subterfuge que celui qui consiste à se déclarer prêt à capituler, et à renouveler cette déclaration à plusieurs reprises, jusqu'au moment où l'on capitulera effectivement !

Le maréchal assure qu'il a écrit la lettre sous une impression de mauvaise humeur. S'il l'avait rédigée à tête reposée, il n'aurait certainement pas employé le terme de *capitulation*, mais celui de *convention militaire*.

Nous le croyons volontiers. Ce n'est pas le mot que nous incriminons, c'est le fait en lui-même.

Quand un général en chef, à la tête de soldats pleins encore de vigueur et d'entrain, sans mandat pour négocier, sans pouvoir invoquer l'excuse de la nécessité, sans avoir depuis un mois tenté un seul effort pour échapper au danger, accepte de l'ennemi, que dis-je ? lui propose même un pacte d'après lequel son armée doit cesser de prendre part à la lutte, ce pacte est contraire au devoir, contraire à l'honneur militaire, quel que soit d'ailleurs le nom qu'on veuille lui donner, et le ministère public ne peut que le flétrir au nom de la loi.

Enfin, par l'expression « honneurs de la guerre, » il fallait entendre, suivant le maréchal, la faculté, pour l'armée, de se retirer avec armes et bagages sur une portion neutralisée du territoire.

Même interprétée de la sorte, cette convention eût été funeste, et l'on doit se féliciter qu'elle n'ait pas obtenu l'agrément des gouvernements allemands, car elle aurait permis à toutes les forces ennemies de concentrer leurs attaques sur les troupes de nouvelle levée que l'armée, sortie de Metz, aurait dû laisser écraser, en quelque sorte, sous ses yeux, sans pouvoir leur porter secours !

Le maréchal Bazaine, qui, jusqu'au 29 septembre, avait attendu le retour de Régnier, parut ensuite attendre avec la même confiance la réponse de M. de Bismark.

Diverses mesures marquèrent cette période d'expectative. Le 3 octobre, les vivres de sac furent distribués aux hommes. Le 4, les commandants de corps furent convoqués chez le maréchal commandant en chef, qui leur fit part de son intention de s'éloigner de Metz.

... Ainsi comprises, ses dispositions, si insolites s'il eût fallu lutter, se justifient tout naturellement. Ce n'était pas un ordre de combat que le maréchal assignait à ses troupes, c'était un ordre de route !

Mais ces illusions touchaient à leur terme. Dans la nuit même, un de ses lieutenants lui ayant demandé par le télégraphe à quand l'opération, il lui fut répondu par un contre-ordre.

Aurait-il reçu de Ferrières une réponse négative ? Aurait-il eu des motifs pour désespérer d'une solution favorable ? Nous ne saurions le préciser.

En tous cas, M. de Bismark, soit qu'il crût impossible de faire exécuter les clauses de la convention, soit que, sans inquiétudes désormais, il préférât attendre quelques jours de plus afin d'obtenir la reddition de la place avec celle de l'armée, ne donna pas suite aux propositions du maréchal Bazaine.

Ainsi s'évanouirent les dernières espérances que le commandant en chef de l'armée du



M. COMBIÉR.

Rhin avait fondées sur les négociations entreprises avec l'ennemi, par l'entremise de Régnier !

Pendant près d'un mois encore, la résistance va se prolonger. Mais ce ne sera pas du fait du maréchal Bazaine, puisqu'un mot de M. de Bismark aurait suffi à la faire cesser !

Quand vous aurez à prononcer sur la capitulation de l'armée de Metz, vous n'oublierez pas, messieurs, que cette capitulation, le maréchal l'avait proposée dès le 24 septembre.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 5 DÉCEMBRE.

Le général Pourcet continue ainsi son réquisitoire :

Ainsi, les négociations n'ont pas abouti, les vivres seront épuisés à bref délai. C'est le moment suprême où un effort peut encore réussir.

Une occasion favorable se présente : le gouvernement de la défense nationale a jeté dans Thionville environ quinze jours de vivres pour l'armée ; autant dans Longwy. Le maréchal en est averti par l'émissaire Risse.

Tentera-t-il de faire une pointe vigoureuse de ce côté pour aller les recueillir ? S'il ne parvient pas à rouvrir ses communications avec l'intérieur, il pourra du moins prolonger ainsi la durée de sa résistance...

Une opération est effectivement ordonnée, le 7 octobre, dans la plaine de la Moselle ; mais la résolution de rester sous Metz est définitivement prise.

C'est en vain que le maréchal prétend qu'il comptait profiter du succès pour faire une percée du côté de Thionville.

Fidèle à sa constante habitude, il rejette sur ses lieutenants l'échec de sa tentative : « Les 2^e et 4^e corps, lisons-nous dans son Mémoire, devaient flanquer les troupes combattant dans la plaine et étendre leur action, le 3^e corps jusqu'à Malroy, le 4^e corps jusqu'au Vémont. »

Or, d'après les ordres donnés à ce sujet, et dont fait foi le livre de correspondance, le maréchal Le Bœuf devait pousser des troupes en avant du bois de Grimont et jusqu'à Chieulles. Quant au général de Ladmirault, il devait occuper les bois de Saulny et de Vigneulles. Le texte de ces ordres, d'après lesquels les 3^e et 4^e corps devaient rester bien en deçà des points indiqués par le Mémoire, est donc en contradiction forcée avec l'assertion du maréchal.

Du reste, ce n'étaient pas Malroy et le Vémont qu'il fallait enlever et occuper pour pouvoir sortir, mais bien Olgy et Argancy sur la rive droite, Fèves et Semécourt sur la rive gauche, emplacements des batteries ennemies qui couvraient la plaine de leurs feux convergents...

Si le général en chef eût voulu effectivement tenter une sortie, aurait-il écrit au maréchal Le Bœuf et au général de Ladmirault cette phrase qui témoigne si nettement d'une intention tout opposée :

« J'estime que la partie mobile d'une division sera suffisante pour remplir la mission que je vous confie. »

Enfin, aurait-il fait laisser dans les camps, outre les tentes, les sacs, les ustensiles de campement, les vivres?...

Si, dans cette journée du 7 octobre, dernier effort demandé à ses troupes, le commandant en chef voulut démontrer leur impuissance à renverser les barrières élevées contre elles, il échoua complètement, car elles firent preuve d'une vigueur et d'un entrain aussi brillants qu'aux premières affaires. Elles refoulèrent l'ennemi au pas de course, enlevèrent les fermes à la baïonnette, et demeurèrent ensuite immobiles pendant toute l'après-midi, impassibles sous les feux croisés et plongeants de nombreuses batteries étagées sur les hauteurs des deux rives.

Mais, si le maréchal voulait seulement prouver qu'il n'était plus possible de se procurer des ressources à proximité, il réussit pleinement. On ne ramena pas une voiture de fourrages.

Le sacrifice inutile de 1,200 hommes n'était à ses yeux qu'un argument décisif pour justifier son inaction. Un article de journal pouvant faire croire que le combat n'avait entraîné que des pertes minimales, le journal reçut un communiqué officiel constatant que le chiffre exact de ses pertes était de 1,135 hommes tués ou blessés.

Tandis que, par ce combat inutile et sanglant, le maréchal cherchait à calmer l'opinion soulevée contre lui, il n'en poursuivait pas moins la réalisation de ses projets politiques.

Le réquisitoire aborde ensuite la question des communications entre le maréchal Bazaine et le gouvernement de la défense nationale.

Disons, enfin, que des personnes honorables, soit de l'armée, soit de la ville, s'offrirent à maintes reprises au maréchal, pour porter ses communications. Mais, il se refusa jusqu'aux derniers jours à mettre à profit leur dévouement patriotique.

La sortie de Metz du général Bourbaki, le voyage du général Boyer à Versailles lui fournissaient, d'autre part, des moyens sûrs de faire parvenir des documents au gouvernement de la défense nationale ; mais, ni l'un ni l'autre ne reçurent aucune recommandation à cet égard.

Et cependant, il l'avait proclamé lui-même dans son ordre du jour du 16 septembre, la révolution n'avait rien changé à ses obligations envers la patrie en danger.

Dans le rapprochement de ces diverses circonstances, dans sa persistance à négliger toutes les occasions qui s'offrirent de communiquer avec l'extérieur, le conseil trouvera, comme nous l'avons trouvée nous-même, la preuve évidente que le maréchal Bazaine n'a pas voulu entrer en relations avec le gouvernement de la défense nationale, et qu'il s'est abstenu à dessein de lui fournir aucun renseignement sur la situation et les besoins de son armée.

Il reste à examiner maintenant cette deuxième question :

Le maréchal a-t-il reçu des communications du gouvernement de la défense nationale ?

Vous avez entendu, messieurs, les dépositions de MM. Gambetta, Le Flô, de Kératry et Tachard ; ils nous ont fait connaître leurs efforts pour faire parvenir au maréchal Bazaine la nouvelle des événements survenus le 4 septembre, ainsi que l'assurance de la sollicitude du nouveau gouvernement pour l'armée et de sa confiance dans l'énergie et le patriotisme de son commandant en chef.

Toutefois, aucun de ces personnages n'a su si les émissaires envoyés avaient pu passer, et il semble que la plupart n'aient pas réussi dans leur mission.

Ces insuccès ne peuvent surprendre des généraux expérimentés qui savent combien il est difficile à la guerre de se procurer des agents à la fois sûrs, habiles et résolus, surtout lorsqu'il s'agit d'une mission à remplir à grande distance, au milieu d'une contrée entièrement au pouvoir de l'ennemi...

Le gouvernement ne s'était pas borné, d'ailleurs, à envoyer des émissaires au maréchal ; il s'était aussi vivement préoccupé de pourvoir au ravitaillement de l'armée, et vous savez, messieurs, par quel effort d'activité et d'audace, M. l'intendant Richard put jeter un convoi de 2,500,000 rations carrées de vivres de campagne dans les places de Thionville et de

Longwy, grâce au patriotique concours des agents du chemin de fer et des douanes. Le maréchal fut immédiatement prévenu de cette importante nouvelle.

Trois années nous séparent de ces événements. Il était difficile, en raison du temps écoulé, d'arriver à reconnaître si quelques-unes des communications ainsi envoyées, soit directement par les membres du gouvernement, soit en vertu de leurs ordres, étaient arrivées à destination.

Néanmoins, les investigations de la justice à cet égard ont été couronnées de succès, et il a été établi d'une manière irrécusable que le maréchal, contrairement à sa déclaration formelle, a été immédiatement avisé de l'arrivée à Thionville des vivres préparés pour le ravitaillement de l'armée...

Le réquisitoire arrive ici à la mission de Risse.

Le maréchal reçut la lettre en haussant les épaules. Comme le colonel l'avait prévu, il se borna à demander à Risse s'il y avait beaucoup de vivres à Thionville, et le congédia en lui donnant 10 francs.

Ainsi, celui qui avait compté 1,000 francs à Flahaut pour la dépêche apportée le 28 août, celui qui avait donné 1,100 francs à la femme Antermet pour la lettre expédiée le 8 septembre au gouvernement, trouvait que 10 francs étaient une suffisante récompense pour le courageux jeune homme qui venait de braver un danger sérieux, afin de lui annoncer une nouvelle d'un si grand intérêt.

Le maréchal, étant prévenu de l'existence, à quelques lieues de Metz, d'approvisionnements considérables destinés à l'armée, son inaction devenait complètement injustifiable. Aussi comprend-on facilement la mauvaise humeur qu'il témoigna en recevant de nouveau cet avis, dont il était résolu à ne pas tenir compte.

Sa mission remplie, le sieur Risse demeura à Metz, où, faute de ressources, il fut forcé, le 8 octobre, de contracter un engagement volontaire pour le 44^e de ligne.

Le maréchal a nié avoir eu connaissance de la mission de Risse, et avoir été informé de l'existence des approvisionnements réunis à Thionville.

De son côté, le colonel Turnier a déclaré que sa mémoire lui faisait absolument défaut dans cette circonstance. Il a affirmé seulement avoir envoyé prévenir le maréchal, aussitôt après l'arrivée des vivres, par un émissaire qui n'est pas revenu, ce qui est bien le cas de Risse...

Quoi qu'il en soit, les dénégations intéressées du maréchal, les oublis du commandant de place de Thionville, ne sauraient faire naître un doute sur la réalité des faits annoncés par Risse.

Si nous nous sommes attachés, en étudiant cette question des communications, à faire ressortir l'isolement volontaire et calculé dans lequel s'est renfermé le maréchal, c'est parce qu'il a allégué cette soi-disant absence de relations comme un prétexte pour entrer dans la voie des négociations, et que, plus tard, il l'a invoquée comme une excuse devant l'opinion publique.

Nous aurions, quant à nous, attaché fort peu d'importance à ce que le maréchal ait envoyé ou n'ait pas envoyé de nouvelles, à ce qu'il en ait reçu ou n'en ait pas reçu.

Nous ne voyons pas, en effet, en quoi pouvaient se modifier ses devoirs de commandant en chef, suivant l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Il lui fallait, a-t-il dit, « des instructions, des nouvelles ? »

Quelles instructions espérait-il donc recevoir d'un gouvernement auquel il n'avait rien fait savoir de la situation de l'armée, et qui se trouvait séparé du théâtre des opérations par un immense territoire au pouvoir de l'ennemi ?

Quant à des nouvelles, il n'en était pas tellement dépourvu qu'il n'ait jugé devoir annoncer officiellement par un ordre à l'armée la révolution du 4 septembre et l'avènement du gouvernement nouveau. Les émissaires, les soldats évadés, les prisonniers faits, les feuilles allemandes trouvées dans les combats d'avant-postes, les parlementaires prussiens eux-mêmes lui fournissaient des renseignements, pour ainsi dire au jour le jour.

Enfin, il entra dans Metz un grand nombre de journaux français remis directement au maréchal ou portés à sa connaissance. On trouve ainsi trace de douze numéros au moins qui lui furent communiqués entre la révolution du 4 septembre et le 24 du même mois, date du départ de Régnier.

Dans ces conditions, était-il sérieux et de bonne foi de parler de l'absence de nouvelles ?

Nous passons maintenant avec M. le commissaire du gouvernement à la conférence du 10 octobre.

Que pouvait donc attendre de cette réunion, tout à la fois inutile et extra-réglementaire, le commandant en chef à qui son expérience militaire devait apprendre que, dans ce cas, ce ne sont jamais les résolutions les plus énergiques qui prévalent ?

Les grands capitaines sont unanimes à ce sujet :

Le prince Eugène avait coutume de répéter qu'un général ayant envie de ne rien entreprendre, n'avait qu'à tenir un conseil de guerre. — « Les conseils de guerre, disait de son côté le maréchal de Villars, ils ne sont bons que quand on veut une excuse pour ne rien faire ! » Et c'est pour ces mêmes motifs que le grand Frédéric les avait défendus à ses généraux. Il est inutile de multiplier ces citations devant vous, messieurs, qui savez que telle fut toujours l'opinion de tous les hommes de guerre, et qui vous rappelez ces paroles de Napoléon I^{er} : « En tenant des conseils, on finit par prendre le plus mauvais parti, qui, presque toujours à la guerre, est le plus pusillanime. »

D'autre part, le maréchal Bazaine ne devait-il pas s'attendre à ce que l'influence exercée par la présence du général en chef sur l'esprit de ses lieutenants, nuisit à leur liberté d'appréciation ?

Les réponses à sa lettre confidentielle du 7 octobre renfermaient un enseignement à cet égard.

Chacune d'elles, en effet, avait été rédigée à l'issue d'un conseil réuni dans le corps d'armée.

Or, malgré la divergence des opinions émises dans les réponses faites au commandant en chef, les conclusions de chaque lettre avaient été prises à l'unanimité. En d'autres termes, tous les généraux s'étaient, en définitive, rangés au même avis que leur commandant de corps, sauf dans la garde, où la divergence ne portait pas, d'ailleurs, sur le fond de la question.

Si nous constatons cet effet, alors que les commandants de corps, agissant en toute loyauté, s'étaient gardés d'exercer aucune pression sur leurs subordonnés, ne prévoyez-vous pas, messieurs, plus sûrement encore, une semblable issue pour la conférence du 10 octobre ?

Que sera-ce donc si, en outre de ses réticences, le commandant en chef a recours aux subterfuges pour arracher l'adhésion de ses lieutenants ?

Le conseil, on le conçoit, ne pouvait guère avoir d'autre résultat que d'amener les esprits à l'idée de négocier au lieu de combattre, ni d'autre but que de faire partager aux généraux une responsabilité qui incombait au maréchal Bazaine seul...

Le conseil émit, d'un commun accord, un dernier avis :

« Si les conditions de l'ennemi portent atteinte à l'honneur des armes et du drapeau, on essayera de se frayer un chemin par la force, avant d'être épuisé par la famine, et tandis qu'il reste la possibilité d'atteler quelques batteries. »

En prenant cette résolution virile, les généraux comprenaient ce que l'honneur exigeait de l'armée du Rhin. Ils affirmaient ainsi leur volonté de tomber dignement, en restant jusqu'au bout fidèles au devoir.

Mais, pour pouvoir donner suite à ce projet, ce n'était pas à l'ouverture des négociations, c'était à la réponse de l'ennemi qu'il importait d'assigner un délai très-rapproché.

En laissant toute latitude à la diplomatie allemande, on s'enlevait la faculté de choisir l'instant propice et on s'exposait à la pire des extrémités, celle de mettre bas les armes, sans avoir pu sauver l'honneur du drapeau par une lutte suprême.

Comme on eût pu le prévoir, la réponse de l'ennemi se fera attendre, elle n'arrivera que le 18 octobre, jour indiqué à Régnier comme le terme de la durée des vivres, et, à ce moment, la proposition de sortie les armes à la main, adoptée à l'unanimité le 10, sera repoussée en raison de l'épuisement des hommes et des chevaux.

On ne saurait donc trop déplorer que le conseil n'ait pas prévu ce résultat inévitable et qu'il n'ait pas été ramené ainsi à opiner pour un recours immédiat aux armes, seul moyen d'éviter une capitulation humiliante.

Telles furent, messieurs, les conclusions du conseil du 10 octobre...

Il est impossible de ne pas être frappé de la teneur suivant laquelle sont présentées ses conclusions. Le conseil n'avait et ne pouvait avoir qu'un avis à émettre, il n'avait aucune qualité pour décider, car c'est au général en chef *seul* qu'il appartient toujours de le faire, dans la plénitude de son action, mais aussi de sa responsabilité.

Méconnaître ces principes, c'est violer les lois de la hiérarchie, c'est porter une atteinte grave à la discipline, c'est enfin briser l'unité d'obéissance et la force des armées.

Le maréchal ne conteste pas cette règle *absolue*, aussi déclare-t-il qu'il ne voulait que consulter ses lieutenants. Mais, si les conclusions rapportées dans le procès-verbal n'étaient que des avis, pourquoi leur donner la forme d'une décision, en les faisant précéder de ces mots : « Il a été arrêté et convenu ce qui suit. »

Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une erreur de rédaction isolée et involontaire. Faut-il rappeler que le maréchal a cherché à imputer au conseil du 26 août la responsabilité de son inaction avant Sedan ? Nous le verrons agir de même dans toutes les réunions ultérieures.

Nous voici, maintenant, arrivés à la mission du général Boyer.

On ne saurait en douter, le général Boyer a reçu nécessairement, avant son départ, soit verbalement, soit par écrit, les instructions indispensables pour lui permettre de débattre et de préparer les bases d'une convention.

C'est en effet ainsi que les choses se passèrent, si l'on en juge par le passage suivant de l'entretien du général Boyer avec M. de Bismark :

« Reprenant la note que le maréchal m'avait remise à mon départ, dit M. Boyer, j'exposai à M. de Bismark le rôle que l'armée devait remplir après avoir quitté Metz. L'armée se rendrait, avec l'assentiment du conseil de guerre, sur un territoire neutralisé, où les pouvoirs publics, tels qu'ils étaient constitués avant le 4 septembre, seraient appelés à proposer ou à déterminer la forme du gouvernement..... »

Voilà donc quelles étaient les offres du maréchal : il proposait la restauration du gouvernement impérial et le concours de l'armée du Rhin, pour garantir à l'ennemi la possession du fruit de ses succès.....

Avait-il donc oublié que l'empire effondré avait disparu depuis cinq semaines, et que, par suite, ses combinaisons politiques n'auraient pu se réaliser que par la force ? Que venait-il donc parler de désordres et de violences, lorsqu'il allait provoquer lui-même la guerre civile, et la guerre civile dans ce qu'elle a de plus affreux, puisque, dans cette lutte fratricide, l'armée du Rhin aurait eu l'envahisseur pour auxiliaire, et pour adversaires des Français en armes, pour défendre l'indépendance nationale, et chasser l'étranger !

Telle était, en effet, la conséquence fatale, inévitable de la réussite de ses projets.

Certes, c'était de la part du maréchal Bazaine une étrange aberration que de supposer que l'armée le suivrait sur cette voie où, malgré les douleurs d'une chute immense et les regrets de l'exil, l'impératrice avait déjà refusé de s'engager.

Vous remarquerez, messieurs, que les instructions emportées par le général Boyer étaient loin de répondre aux intentions manifestées par les commandants de corps au conseil du 10. Tandis qu'ils avaient émis l'avis qu'il y avait lieu de conclure une convention militaire ayant pour but *unique* de tirer l'armée de la situation critique où elle se trouvait, le maréchal chargeait son aide de camp de traiter en vue de la paix et de la restauration de l'empire. Tandis qu'ils avaient été unanimes à déclarer qu'en cas de conditions incompatibles avec l'honneur, on devrait tenter de s'ouvrir un passage les armes à la main, le maréchal passait sous silence cette détermination généreuse, dont, à un moment donné, la notification à l'ennemi eût cependant pu être très-favorable au résultat des pourparlers.

Il avait ainsi transformé une mission purement militaire en une mission politique, comme l'établissent d'une manière irrécusable les termes mêmes de la note reproduite ci-dessus, et les propositions faites à M. de Bismark par le général Boyer au nom du commandant en chef.

Par une semblable conduite, il sortait complètement de son rôle de commandant d'armée. Il outrepassait ses pouvoirs, sans avoir même, comme il a essayé de le faire, à prétexter, pour couvrir une si grave irrégularité, les circonstances anormales dans lesquelles il se trouvait.

Ce n'était pas, en effet, l'intérêt du pays qu'il avait pour mobile.

Ces renseignements qui lui faisaient craindre, a-t-il dit, de voir s'écrouler l'ordre social, où donc les avait-il puisés, si ce n'est, comme il l'avoue lui-même, dans les journaux allemands intéressés à dépeindre l'état de la France sous les plus sombres couleurs.

La lecture des journaux français qu'il avait reçus pouvait, cependant, lui apprendre que jusque-là, sauf quelques troubles partiels, inévitables dans de semblables crises, l'ordre était partout maintenu, tous les partis étant d'accord pour combattre et repousser l'étranger.

Mais, au lieu d'ajouter foi à ces déclarations rassurantes, et de régler sa conduite d'après les nouvelles de l'intérieur, le maréchal n'hésitait pas à engager des pourparlers illicites sur des renseignements venant de l'ennemi !

Était-ce du moins l'intérêt de la dynastie impériale qui avait suggéré sa détermination ? Nullement, car l'impératrice n'avait répondu à ses ouvertures que par le silence, témoignant par là qu'elle préférait l'exil à une restauration de concert avec l'ennemi.

C'est donc l'ambition personnelle qui seule guidait le commandant en chef !...

Suivons maintenant M. le commissaire du gouvernement dans l'exposé qu'il fait des pourparlers du général Boyer et de M. de Bismark, à Versailles.

Nous ne connaissons guère ce qui s'est passé dans ces entrevues que par le récit qu'en fit le général Boyer devant le conseil du 18 octobre. — Nous examinerons ce récit lorsque nous parlerons de cette séance. Mais nous devons, dès à présent, relever les inexactitudes manifestes qui se rencontrent dans la narration du général Boyer, telle que vous l'avez entendue reproduire devant vous.

D'après cette narration, le chancelier lui aurait exposé d'abord quelle était la situation de la France. Or, cet exposé, dans les termes du moins où il vous a été rapporté, est doublement erroné, d'abord parce que l'ensemble de la situation s'y trouve représenté sous un jour beaucoup trop sombre, ensuite parce que les assertions qu'il contient sont en partie controuvées.

D'autre part, nous savons que M. de Bismark remit au général six à huit numéros du *Moniteur officiel* et du *Figaro*.

Nous verrons plus loin que les nouvelles contenues dans ces journaux différaient essentiellement du langage prêté au chancelier ?

Comment admettre qu'un homme d'État aussi habile eût fourni ainsi, de lui-même, des preuves de la fausseté de ses dires ?.....

Devant tant d'invéraisemblances, nous n'hésitons pas à déclarer que l'exposé de la situation de la France fait par M. de Bismark fut certainement moins éloigné de la vérité que ne l'a rapporté le général.

Ce n'est pas là, du reste, la seule inexactitude à relever dans sa narration.

Ainsi, on lit dans l'ouvrage du maréchal, comme dans son mémoire au conseil d'enquête, que l'une des conditions imposées par M. de Bismark était la remise préalable de la place de Metz.

Néanmoins, le général Boyer n'en fait pas mention, et il déclare même formellement que cette condition n'a pas été posée.

Incontestablement, l'un des deux ne dit pas la vérité.

C'est en vain que le maréchal, comprenant, mais trop tard, l'importance de certaines de ses déclarations, a essayé de revenir sur ce qu'il avait écrit, en vous assurant que son mémoire, comme son ouvrage, rédigés d'après ses souvenirs et sans pièces justificatives, ne pouvaient faire foi en quoi que ce soit.

Nous ne pouvons laisser passer, sans la relever, une semblable allégation.

Le maréchal ne peut avoir oublié qu'il avait gardé en sa possession la plupart des documents importants, pièces relatives aux opérations militaires, dépêches de l'empereur et du major général, rapports des commandants de corps, de l'intendant en chef, du gouverneur

de Metz. Il avait également conservé toutes les pièces relatives à l'incident Régnier, les seules lettres du prince Frédéric-Charles qui aient été représentées, les comptes rendus de toutes les conférences, les registres de correspondance du cabinet, etc.

Ce furent son ouvrage et son mémoire qui, en reproduisant certains de ces documents, firent connaître leur existence.

Ils ne lui furent réclamés que plus tard et furent remis par lui, partie au conseil d'enquête, partie au général rapporteur...



LE GÉNÉRAL SOLEILLE.

Dès le mois précédent, le chancelier avait déclaré que les gouvernements allemands exigeraient, pour faire la paix, la cession de Metz et de Strasbourg. Il l'avait annoncé, le 19 septembre, à M. Jules Favre, à Ferrières ; il le répétait dans sa circulaire du 27. Selon toute probabilité, l'insuccès de la mission Régnier était dû au refus du maréchal de comprendre la place dans la capitulation de l'armée. On ne saurait admettre que trois semaines plus tard, alors que la situation de celle-ci était devenue si critique, les exigences de la diplomatie prussienne se soient subitement adoucies.

Pour ces motifs, nous demeurons convaincu que la remise préalable de la place de Metz fut au nombre des clauses dictées à Versailles par M. de Bismark au général Boyer. Il n'a pas pu en être autrement, et ici, nous devons ajouter foi aux paroles du maréchal plutôt qu'à l'assertion de son aide de camp.